

PROCES VERBAL Comité Syndical du SEAT MERCREDI 23 NOVEMBRE 2022

Titulaires présents :

Jean DELAUGERRE
Pascal BRUHAT
Jean-Pierre BUCHE
Jean-Louis DAVENNE
Daniel SALLES
Fanny BLANC

Suppléants présents :

Danielle RANCY

Titulaires excusés :

Amalia QUINTON
Grégory DESTOMBES
Antoine DESFORGES
Gilles PETEL

Suppléants excusés :

Céline AUGER
Pierre DUPECHER
Catherine PHAM
Karine SOLOIS
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS
Françoise BERNARD

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	7				6			

Remarque : Fanny BLANC, Elue titulaire du SEAT, s'excuse de devoir quitter la réunion avant les votes

Autre présent : A. GRUZELLE, Coordinateur de projet de l'Ecopole du Val d'Allier

Le Président demande si des remarques sont formulées sur le procès-verbal du dernier Comité Syndical qui a eu lieu le 28 Septembre 2022. Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est donc accepté à l'unanimité des membres présents.

Le Président ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- I. Etat de trésorerie
- II. Organisation et affaire internes
- III. Nouvelles demandes de subvention
- IV. Point sur les projets en cours
- V. Divers

I. Etat de trésorerie

1. La situation du compte SEAT (« 515 » trésorerie) est donnée au 16/11/2022 : **118 304,86 €**

A noter que la participation financière 2022 des EPCI membres (Mond'Arverne et Billom communautés) au SEAT pour les dépenses de structures et de personnels, la gestion de l'Ecopole du Val d'Allier et la mise en œuvre du projet de territoire, pour 35 000 € chacune, a été versée. De plus ce montant de 118 305 € intègre l'ensemble des subventions perçues depuis le début de l'exercice 2022 avec en détail :

- **Fondation de France** : aide fonctionnement « chargé de communication » : 20 000€
- **CD 63** : opération du plan de gestion 2021 : 31 853 € en fonctionnement et 2.885,00 € en investissement
- **Fonds LEADER** : 61.723,44 € pour l'aide aux travaux de l'Espace Champmot PHASE 1
- **Fonds LEADER** : 6.772,50 € dans le cadre de l'animation Espace Test Agricole en 2021 (prestataire Ilots Paysans)
- **CD63** : aide DALD de 567,84 € pour la mise en place d'un événement culturel

J-P. BUCHE rappelle que nous sommes en attente du retour du canton de Vic le compte suite à la demande DALD du SEAT.

Le coordinateur de projets explique que le SEAT a procédé au remboursement de sa ligne de trésorerie de 100 000 € le 23 octobre 2022, celle-ci arrivant à son terme, ce qui explique la différence notable au compte 515 depuis la dernière réunion du comité syndical de septembre. Il rappelle ensuite que le remboursement de l'annuité 2022 de l'emprunt moyen terme est prévu en décembre 2022, pour un montant de 9803.59 €.

2. Les autres dépenses de fonctionnement à prévoir jusqu'à fin 2022 montrent un besoin approchant les **20 000 €** avec différents postes de dépenses : frais de personnels et de structure, autres frais de fonctionnement courant et des factures relatives à des réparations, des opérations d'entretien des accès ou encore des achats ponctuels de « petits matériels ».

3. La somme des subventions LEADER à percevoir « sur dépenses faites » est la suivante s'élève à : **121 288 €**

- Animation et fonctionnement de la zone de pêche 2021 : 4200 €
- Organisation des Ecopolys 2020 et 2022 : 10 442 € (5214 € + 5228 €)
- Opérations du plan de gestion 2021 : **17 936,44 €** (investissement : 7658.44 + fonctionnement : 10278 €)
- Actualisation du plan de gestion : 50 000 €
- FEDER - reliquat dossier 2019 : 38 709.22 € (17727 + 20 982,22)

Un calendrier prévisionnel de perception des subventions a été établi pour 2023.

La demande de paiement de la subvention sur les opérations du plan de gestion 2022 du LEADER et du CD 63 est prévue en janvier 2022 après paiement des prestataires LPO AURA et Régie de territoire des deux rives.

Le coordinateur de projets explique que les dépenses prévisionnelles dont les demandes de subventions sont actées par le SEAT et les partenaires financiers (sommés engagés) font correspondre à ce stade un montant d'autofinancement en 2023 de : **70 676,72 €**. A partir de ces différents éléments, le calcul du solde montre une situation sans déficit mais qui nécessitera d'anticiper d'éventuels besoins de trésorerie dans l'attente de perception de toutes les subventions en 2023. Comme vu lors de la dernière séance, deux autres dossiers de demande de subvention seront présentés au prochain comité de programmation LEADER prévu en mars 2023 si le GAL du Grand Clermont dispose d'une enveloppe financière complémentaire : les opérations du plan de gestion 2023-2024 et la structuration de l'accueil du public sur l'espace Champmot de l'Ecopole du Val d'Allier.

J-P BUCHE explique que la demande de participation financière de la CAM pour la mise en œuvre du projet de l'Ecopôle a été relancée cette année lors de rencontre avec certains des membres de la délégation développement durable de Clermont Auvergne Métropole, et plus particulièrement avec E. GRENCY et J-M. VALLEY. De plus il a été rappelé lors d'une rencontre et visite de site de l'Ecopole avec F. RAGE, maire de Cournon, l'origine majoritaire des usagers de l'Ecopole de Cournon d'Auvergne et Clermont Ferrand puis Billom.

II. Affaire internes

1. Suivi RH

A. Suivi de carrière des chargés de mission du SEAT, contractuel de la fonction publique territoriale, en lien avec le CDG63 : 1,5 « ETP » équivalent temps plein jusqu'à fin 2023 dont un poste permanent et poste lié à un accroissement temporaire d'activité.

B. Accueil de stagiaires sur l'année 2023 au SEAT : les stages rémunérés concernent deux missions de 6 mois en 2023, un étudiant en « chargé de projets culturels » d'une part et un autre recruté dans le domaine de l'éducation à l'environnement d'autre part.

P. BRUHAT précise que pour promouvoir l'Ecopole du Val d'Allier et la dynamique de protection des ressources naturelles mis en œuvre, le SEAT met en place un programme d'animations estivales sur la période allant de juin à septembre, en collaboration avec différents partenaires et prestataires.

Il ajoute qu'il est possible de développer l'action pédagogique auprès des publics scolaires du territoire en particulier sur les périodes de sortie des écoles du printemps et de l'automne, facteur favorisant encore l'appropriation du projet par tous les publics, et ce, avec le concours d'un animateur en interne au SEAT.

De plus, il ajoute que l'accueil possible de scolaires issus du territoire de la métropole clermontoise peut se faire en contrepartie d'une contribution de la CAM au projet de l'Ecopole de la part de la collectivité.

D. SALLE insiste également sur ce potentiel de visiteurs sur site qui pour lui est un bon moyen pour faire connaître le projet de l'Ecopole en rappelant également l'intérêt de la fête de l'Ecopole, événementiel les Ecopolys ayant lieu chaque année.

Après exposé et délibération, sur proposition du Président, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'accueillir deux stagiaires de niveau Master 2 ou équivalents, au SEAT, rémunérés sur une période de 6 mois chacun en 2023.

D'autres accueils ponctuels sur courtes périodes et sans rémunération auront lieu en 2023 comme pour les années précédentes en 2022 et 2021.

2. Point sur les acquisitions foncières

Le SEAT a entrepris une animation foncière dans le cadre du plan de gestion pluriannuel à 10 ans afin d'assurer la maîtrise foncière des parcelles identifiées à enjeu écologique fort et celles présentant un intérêt pour la protection de la ressource en eau et des milieux naturels associés. L'état d'avancée des dossiers est présenté par le coordonnateur de projets de l'Ecopôle suite à une réunion de travail avec l'EPF.

Il est rappelé que l'achat des terrains sera financé dans le cadre CTVAA via des fonds AELB, FEDER et CD63. Les acquisitions se font en suivant le processus de négociation dit à l'amiable.

De plus, trois parcelles doivent être acquises avant une date butoir dans le cadre du subventionnement par le FEDER dans le cadre du CTVAA dont le délai est ramené au 31/12/2022.

Après exposé, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver l'achat des parcelles ci-dessus énuméré moyennant la somme de 8 660,96 euros,**
- **D'accepter de prendre en charge les frais notariés liés à la vente,**
- **De donner mandat au Président pour signer tous documents liés aux présentes décisions,**
- **De charger Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.**

3. Organisation de la table ronde sur la fréquentation

Dans le contexte de la fréquentation en hausse et de nombreux usages à concilier avec des cas recensés de mésusages surtout en période estivale, il est proposé la mise en place d'un groupe de travail dans un objectif de sécurité publique et environnementale pour une meilleure coordination des différents acteurs compétents et impliqués.

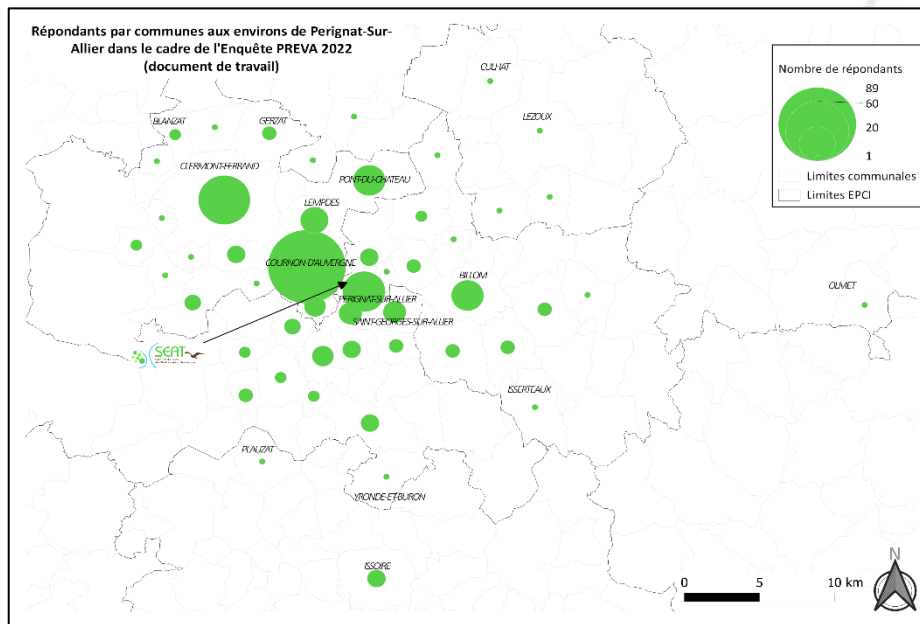
Le coordinateur de projet rappelle la date de la réunion fixé le 30 novembre 2022 à Pérignat-sur-Allier.

Il fait ensuite référence à l'étude PREVA menée cet été en lien avec un bureau d'étude pour mieux connaître la fréquentation du site et les profils de visiteurs identifiés ainsi que leurs attentes en matière de service.

Quelques indicateurs généraux sont présentés et commentés (cf. carte de l'origine des répondants ci-après).

P. BRUHAT aborde la réponse à donner aux attentes et besoins des usagers sur le site en ayant connaissance de ce qu'ils viennent chercher et ce qu'ils n'ont pas forcément trouvé.

La restitution de l'étude aux acteurs du territoire sera le bon moyen de présenter les principaux résultats en apportant des éléments de réponses. Cette phase est prévue en mars 2022.



Quelques échanges ont ensuite lieu sur le projet de l'Ecopôle.

J-P. BUCHE rappelle l'existence du schéma directeur de l'EVA et les objectifs validés qui cadrent les actions à un horizon de 10 ans. Il ajoute qu'il est essentiel de repérer, inventorier ce que l'on trouve sur l'Ecopôle puis de le valoriser. L'idée de créer et rédiger une charte participera à la volonté et l'objectif d'informer les usagers et utilisateurs du site.

P. BRUHAT évoque le problème des entrées non structurées sur l'Ecopôle, fait part à nouveau de la nécessité d'améliorer l'offre d'accueil du public en créant une entrée principale et une identité du lieu autour d'un aménagement type. Cette réalisation permettrait de cadrer les visites et de donner une image plus construite de l'EVA.

III. Demandes de subventions

1. Demandes de subvention au CD63 dans le cadre de la gestion ENSIL en 2023

Au regard des possibilités d'autofinancement du SEAT en 2023, plusieurs organismes ont été sollicités afin de faire bénéficier l'ENSIL de l'Ecopôle du Val d'Allier de fonds européens, LEADER et FEDER.

Le Président rappelle qu'une aide de 15 000€ avait été apportée par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme au SEAT en 2019, 2020 et 2021 suite à la rétrocession de l'ENS des Pacages, et pas en 2022. Il est expliqué que le coût de l'ENS des Pacages pour le CD63 quand ils étaient propriétaires était de 57 250€/an en moyenne. Le CD63 participait également à 2 954€ au plan de gestion de l'Ecopôle du Val d'Allier. Ce qui représentait un coût global de 60 204€ par an.

Il est également rappelé que le plan de gestion de l'ENSIL de l'Ecopôle du Val d'Allier a encore cette année favorisé les co-financements de l'ENSIL, notamment LEADER comprenant le bilan du plan de gestion 2015-2020 et la rédaction du nouveau plan de gestion 2021-2030. De plus trois dossiers LEADER ont été déposés auprès du Grand Clermont pour le financement de 80, 75 et 70 % aujourd'hui des dépenses des opérations du plan de gestion depuis 2021 par des fonds européens. Pour les actions prévues en 2023, le CD63 interviendrait donc seulement à hauteur de 30 et 40 % sur les opérations du plan de gestion en 2023, soit un montant de 7 746 €.

Il est ainsi proposé de solliciter le CD63 à hauteur de 33 334 € de financement exceptionnel pour l'année 2023 en plus du co-financement de deux opérations inscrites au plan de gestion précité, ce qui représente 40 % des opérations au plan de gestion comme mentionné dans la convention CD632 ENSIL/SEAT de 2019.

Il est précisé que le SEAT doit toujours faire face à des contraintes budgétaires pour accompagner le développement de l'Ecopôle et maintenir le niveau d'ingénierie indispensable au bon avancement de ce projet ambitieux en termes de développement durable.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical du SEAT décide à l'unanimité :

- **D'approuver le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessus,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches relatives aux demandes de subventions ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet ;**
- **De charger Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.**

2. Demande de subvention LEADER structuration de l'accueil du public sur l'Ecopôle du Val d'Allier

Monsieur le Président rappelle que le SEAT met en œuvre un schéma directeur qui regroupe les quatre axes définis par la stratégie politique :

- Environnement et préservation de la biodiversité
- Production agricole et alimentation
- Economie circulaire et éco-valorisation du site
- Vivre ensemble et enjeux sociétaux

Il explique que l'aménagement du site Champmot a été l'objet de travaux depuis 2021 en obtenant un financement de 80% des dépenses HT par les fonds LEADER et que le SEAT a l'opportunité de poursuivre l'aménagement de l'EVA pour accueillir le public. Il explique que le SEAT est en mesure de déposer un nouveau dossier auprès du GAL Val d'Allier du Grand Clermont dans le cadre du programme LEADER afin de poursuivre les efforts d'aménagement entrepris pour accueillir le public sur l'Ecopôle. Il précise que cette tranche de travaux serait subventionnée à un taux élevé de 75% pour la réalisation de ce projet. Il précise enfin que les dépenses peuvent être faites au plus tard jusqu'à décembre 2024.

Le plan de financement du projet est détaillé comme suit :

LIBELLÉ DES ACTIONS	MONTANT HT	SUB LEADER 75 %	AUTOFINANCEMENT
Pose d'un portique au niveau du parking RD1	2500	1875	625
Aménagement du seuil d'entrée "parking/cheminement" sur Champmot	6100	4575	1525
Aménagement de quatre intersections des cheminements piéton	4800	3600	1200
Création d'un dispositif d'accueil et d'animation modulable et démontable pour l'accueil de groupes scolaires de 25 enfants	12 000	9000	3000
Création d'un mobilier de pique-nique	4000	3000	1000
Construction de toilettes sèches couverte	2000	1500	500
Aménagement des gradins près du tunnel	5000	3750	1250
Aménagement de la plateforme de broyage	6500	4875	1625
TOTAL	42 900	32 175	10 725

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical du SEAT décide à l'unanimité :

- **D'approuver le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessus,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches relatives aux demandes de subventions,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet ;**
- **De charger Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.**

IV. Point sur les projets en cours

1. **Support de communication** : de nouveaux supports de communication ont été créés par le SEAT (livret-guide du schéma directeur) et d'autres sont en cours (livret guide EVA, brochure animation, plaquette SEAT).
L'animation des réseaux sociaux de l'Ecopôle est assurée par un flux d'information hebdomadaire sur les projets en cours, la gestion du site ou encore du contenu écologique.
2. **Animations et accueils de groupe** réalisés sur l'Ecopôle depuis début 2022 : 7 animations grand public entre les mois de mai et d'août, la semaine des Ecopolys, des animations scolaires ponctuelles (écoles du territoire en mai et octobre), l'accueil de groupes (étudiants, associatifs ou institutionnels) pour des visites de site encadrées, des présentations techniques et des retours d'expérience sur les actions mises en œuvre.
Une plaquette de communication sera créée pour valoriser le programme d'animations de l'Ecopole du Val Allier.
La date de la réunion de bilan Ecopolys 2022 et des perspectives 2023 est fixé au 11 janvier 2022.
3. **Orientation de l'Espace Test Agricole** : l'ETA de l'EVA aujourd'hui permanent deviendra temporaire afin de privilégier un projet d'installation pérenne à terme sur l'espace agricole Champmot, suite à une période de test de 1, 2 ou 3 ans. Le choix de la modalité d'accord SEAT/exploitant agricole reste à être défini (contrat, convention ou bail agricole).
Il est précisé que le dispositif de gardiennage de l'espace agricole et de ses équipements sera mis en place dès juin 2023 après aménagement de la zone dédiée à l'herbage sur site d'une famille. La convention ainsi que la lettre de mission seront validées en comité syndical.

V. Divers

Le coordinateur de projets a dressé un état des lieux des projets de l'Ecopôle en cours de réalisation. En particulier est évoquée la prochaine étape de la réalisation des travaux d'aménagement de l'espace test agricole Champmot dont la phase de terrassement ainsi que la plantation de haies (lots aménagement extérieur) qui débutera dès décembre 2022.

J-P. BUCHE informe ensuite le comité syndical du besoin de réaliser une action de piégeage de sangliers sur l'Ecopôle pour des raisons de sécurité du trafic routier de la route départementale direction Cournon-d'Auvergne et de dégâts sur des cultures agricoles. Cette action sera liée à une battue administrative dont les autorisations ont été données sur d'autres parcelles de la commune de Pérignat-sur-Allier.

La date de la prochaine réunion du comité syndical fixée le 25 janvier 2023 à 18h00 à Pérignat-ès-Allier.

Fin de la réunion 19h30.